

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

Commune de Saint-Saulve

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 059-215905449-20250203-25DEL12_0000014-DE

S'LO

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 février 2025

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 27
de votants 31

2025/CD/RD/21

OBJET

**DEMANDE DE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE JUDO
PASSION SAINT-SAULVE**

Le Maire,

-Certifie que la convocation du
Conseil avait été faite le
28 janvier 2025

-Certifie que cet acte a été soumis
au contrôle de légalité

le 10. FEV. 2025.....

-Certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché

le 10. FEV. 2025.....

-Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente
délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de la date de
réception en Sous-Préfecture

Le Maire,



Yves DUSART

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Etaient présents : Mme BELALOUZ, Mme BIGARD, M. CATTELAN, M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DELOGE, M. DUBOIS, M. DUCATILLON, Mme DURLIN, Mme DUTRIEUX, M. ESMANS, Mme GOSSET, Mme GOUWY, Mme LADRIERE, M. LAURENT, M. LEBON, M. LEBRUN, Mme MARCHETTI, M. MARESCAL, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RUOL, M. SANNO, M. THIOLLET, Mme VERHAEGHE.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. BROUILLARD qui a donné pouvoir à M. RUOL,
M. DUVANT qui a donné pouvoir à M. LAURENT,
M. GILLARD qui a donné pouvoir à M. DUSART,
M. LAMBERT qui a donné pouvoir à M. DUBOIS.

Etaient excusés : Mme AOUADI, Mme KARAOUZENE.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait part du courrier des jeunes licenciés de l'association Judo Passion Saint-Saulve par lequel ils sollicitent l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un projet sportif.

.../

/...

En effet, ce groupe de jeunes licenciés a monté un projet de séjour à Paris les 1^{er} et 2 février prochain afin d'assister au Grand Slam de Judo à l'Accor Arena. Cette compétition internationale majeure qui rassemble les plus grands judokas du monde constitue une opportunité unique pour ces jeunes d'approfondir leur passion pour le judo et de découvrir le sport de haut niveau.

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'octroi d'une subvention de 300 € à l'association Judo Passion Saint-Saulve.

Madame DUTRIEUX et Monsieur CATTELAN, intéressés par la question, ont quitté la salle et n'ont donc participé ni au débat, ni au vote.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Yves DUSART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25DEL12_0000014
Objet :	Demande de subvention exceptionnelle Judo Passion Saint-Saulve
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905449-20250203-25DEL12_0000014-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	894 o
Nom métier :		
059-215905449-20250203-25DEL12_0000014-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	113.3 Ko
Nom original : D14.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215905449-20250203-25DEL12_0000014-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	10 février 2025 à 13h54min22s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	10 février 2025 à 13h54min27s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	10 février 2025 à 13h54min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2025 à 13h54min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2025 à 13h54min50s	Reçu par le MI le 2025-02-10

